

## **Règlement du concours organisé pour le lancement de la plateforme « Parlons français » !**

Créée à l'initiative de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), la plateforme « [Parlons français](#) » est destinée aux acteurs éducatifs et de la société civile engagés dans l'enseignement / apprentissage du français en contexte multilingue au sein de l'espace francophone.

Elle offre :

- Des formations en ligne et hybrides ainsi qu'un accompagnement personnalisé vous permettant de partager vos expériences de terrain et de perfectionner vos compétences linguistiques, didactiques et professionnelles ;
- Une opportunité pour tisser des liens au sein de l'espace francophone, partager avec vos pairs et développer des échanges scolaires ;
- Une banque de ressources didactiques et pédagogiques faciles d'accès produits par l'OIF et ses partenaires.

Le lancement officiel de la plateforme est prévu **le 23 novembre 2023**, à l'occasion de la Journée internationale des professeurs de français. Nous invitons tous les publics concernés à s'y inscrire pour bénéficier des ressources existantes et contribuer ensemble à son évolution.

### **Objet du concours**

Dans le cadre du lancement de cette plateforme, l'Organisation internationale de la Francophonie organise un concours.

Les 10 premiers établissements de chacune des quatre régions Afrique / Amérique / Asie-Pacifique / Europe ayant achevé l'inscription à l'espace "Echanges" de la plateforme « Parlons français » seront récompensés chacun par un (1) lot de livres.

### **Conditions de participation**

Sont éligibles à concourir tous les établissements scolaires ayant une/des parcours de formation du et en français, dans les secteurs public ou privé, à tous niveaux d'enseignement du système éducatif.

Pour les établissements de l'enseignement général et dans les pays où le français est langue d'enseignement officielle ou langue étrangère : un personnel est mandaté pour assurer l'inscription et la participation à l'espace d'échanges. Dans le cadre des activités menées au sein de cet espace, ladite personne représente son établissement et doit, en cas de besoin, être en mesure de présenter un document conforme justifiant son statut de point focal.

## **Modalités de participation**

Les établissements d'enseignement sont invités à s'inscrire à l'espace "Echanges" de la plateforme « Parlons français » via ce formulaire <https://parlonsfrançais.francophonie.org/formulaire-etablissement/> (NB : l'utilisateur doit s'être créé un compte au préalable sur le site afin d'inscrire son établissement)

Les inscriptions doivent être réalisées à partir du **23 novembre, à 12h00** selon les fuseaux horaires suivants :

- GMT + 1 pour les pays en Afrique et en Europe
- GMT - 5 pour les pays en Amérique
- GMT + 7 pour les pays en Asie - Pacifique

La liste des établissements primés sera annoncée dans les jours suivant le webinaire de lancement de la plateforme, prévu **le 23 novembre 2023 à 15h (GMT+1)**. Ce webinaire est ouvert sur inscription aux cadres éducatifs, formateurs, enseignants, étudiants et sera diffusé sur la chaîne [YouTube](#) de l'OIF.

L'OIF se réserve le droit de choisir les ouvrages qui seront fournis aux établissements primés et s'engage à respecter la loi sur la circulation des productions culturelles dans chaque pays concerné. Les lots seront envoyés aux établissements primés par voie postale, dans le courant du mois de décembre 2023.

## **Acceptation du règlement**

La participation à cette campagne implique une acceptation totale et sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

*L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.*